



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

5 Septembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 5 septembre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
Liste	31.08.2018	Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts	3
DDFIP N° 2018-060	31.08.2018	Arrêté DDFIP N° 2018-060 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP n° 2018-065	31.08.2018	Arrêté DDFIP n° 2018-065 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	1
DDFIP n° 2018-083	31.08.2018	Arrêté DDFIP n° 2018-83 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - équipe de renfort	3
DDFIP n° 2018-084	31.08.2018	Arrêté DDFIP n° 2018-084 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels	1
DDFIP n° 2018-085	31.08.2018	Arrêté DDFIP n° 2018-085 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers	1
DDFIP n° 2018-086	31.08.2018	Arrêté DDFIP n° 2018-086 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Division du pilotage du recouvrement	2

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2018-059 du 31 août 2018 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service

disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	PASCAL	NUELLAS GASPARELLA
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	CHRISTIAN	CHARDIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIB
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
VANVES 1ER BUREAU	M.	PATRICK	BACQUEY

SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE

CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	NOEL	JESBAC
COLOMBES	M.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
MONTROUGE	Mme	ISABELLE	MICHEL-GHARIANI
MONTROUGE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOCH
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

PCR			
SURESNES	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES	M.	LOIC	SPEICH
MONTRouGE	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	KHEIRA	BENAMA
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAINI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	CORINNE	CANTARELL

Nanterre le 31 août 2018

**Arrêté DDFIP N° 2018-060 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Service de Direction

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant,

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant,

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €.

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales,

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts,

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires, aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	MUSY François	Administrateur général des finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	NAIRAUD Christine	Administratrice des finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	TARDIEU Anne	Administratrice des finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	ALBERTI Camille	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	RONDEL Bertrand	Administrateur des finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	LASHERAS Christine	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	DUTRUC-ROSSET Laure	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BRUGNONE Sandrine	Administratrice des finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
M.	HENNEQUIN Laurent	Administrateur des finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	GENTY Sylvaine	Administratrice des finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BOULIER Chantal	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEYRAT-MIGNARD Isabelle	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	RUFFE Cécile	Inspectrice principale des finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	RAYNAL Floris	Inspecteur principal des finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	BOUDIER Alain	Inspecteur principal des finances publiques	250 000 €	200 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	ARBITURER Valérie	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BONGRAND Yveline	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BOUTBIEN Françoise	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEBAYLE Nathalie	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	250 000 €	200 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 31 août 2018

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT

Administrateur général des finances publiques

**Arrêté DDFIP n° 2018-065 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Division fiscalité des particuliers et mission foncière

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête
Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	PERRICONE Audrey	Inspectrice	2 000 €	2 000 €
Mme	MATHURINE Gladys	Contrôleuse	1 000 €	1 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 31 août 2018

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques

Arrêté DDFIP n° 2018 -83 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Equipe de renfort

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	ASMANI Samia	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BELHANAFI Ahmed	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BEN OLIEL Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BENNACER Samir	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BENOIT Arnaud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BOUQUIN Annick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BESCHE Dominique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BOBECHE Sylvie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BOINET Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BOURGUIBA Soumaya	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	BRABANT Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BRISTOL Claudine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BRUGO David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	BRUNELEAU Anne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	CAJAL Jean Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	CAMPILLO Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	CAUJOLLE Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	CHARTROU Sophie	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	COLOMBEAU Grégory	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	DAHBI Souad	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	DESCHAMPS Christophe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	DI BETTA Raphael	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	DIDIER Sylvie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	DOUAIR Abd-El-Rani	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	DUCHESNE Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	ERREGUIBI Mohamed	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	FARDEAU Benjamin	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	FUMANAL José	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	GAUSSERES David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GIRARD Aurélie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GIROIRD Jennifer	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	GONCALVES Ana Maria	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GOURGEAU Sandrine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GRATZER Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	GREW Gabriel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	GUSTARIMAC Magali	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	HERPAIN Nadège	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	HOAREAU Matthieu	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	JEANJEAN Rémy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	KEROUEDAN Michel	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	KLEMENKO Thomas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LAHMAICHI Mohamed	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LAM Va Hao	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	LAVILLUNIERE Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LECHEVIN Christophe	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	LE BRETON Yannick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LE CORRE Yannick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LEBORGNE Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LEMOINE David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LOURGUI Hakim	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	LUCCIN Alex	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	M'BA MIHINDOU Ludwin	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	MAHUAS Michael	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	MARTIN Corinne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	MAZERIS Grégory	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	MANSOURI Fatma	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	MIGETTE Pascale	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	MOLINIE Jean	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M.	MONIQUE William	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	MORIN Véronique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	NICOLAS Harry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	NIZOU Daniel	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	NOËL Arnaud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	PELTIER Sébastien	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	RAHIMI Kaltouma	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme	ROUILLE Aude	Agent	2 000 €	2 000 €
M.	SCHWINDOWSKY Eric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	SOUHAIMI Abdellatif	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	TARARBIT Louisa	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	TEBOUL Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme	VOLNY Béatrice	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 31 août 2018

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques

**Arrêté DDFIP n° 2018-084 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal
Division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	BERU Régine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	CAILLET Béatrice	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	EUDET Caroline	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	LLIBOUTRY Bruno	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	PEPAY Gilles	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	PINEL Françoise	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	QUENEUILLE Marie-France	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	RIGAUD Geneviève	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	ROUX Magali	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	VALAUD Béatrice	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	FARINES Emmanuel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	BELGRAND Françoise	Contrôleuse	60 000 €	60 000 €
Mme	MELLIER Caroline	Contrôleuse	60 000 €	30 000 €
M.	WOODCOCK Stéphane	Contrôleur	60 000 €	30 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 31 août 2018

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques
**Arrêté DDFIP n° 2018-085 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**
Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	CABARBAYE Pascale	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	DEMARIA Bruno	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	DUMAS Karine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	GALIANA Eric	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	GUERGUY Jean-Marc	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
M.	LAIMOUCHE El Hadj	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	MARCADE Evelyne	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	NAVATTE Emmanuel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	POMMIER Florence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 31 août 2018

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Arrêté DDFIP n° 2018-086 du 31 août 2018 portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal
Division du pilotage du recouvrement**

L'Administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête
Article 1^{er}**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales.

2°) les décisions portant remise, modération ou rejet, en matière de gracieux relatives aux pénalités, majorations et intérêts moratoires et assimilés relatifs aux impôts, amendes et condamnations pécuniaires,

3°) les oppositions aux actes de poursuites et les revendications objets saisis en vertu de l'article 9 du décret n° 64-1333 du 22 décembre 1964 relatif au recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires par les comptables directs du Trésor, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents désignés ci-après :

Généralités des dossiers (hors amendes)

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	TEMPLET Lionel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	CLAVEAU Valérie	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
M.	IROUDAYARADJOU Michel	Inspecteur	100 000 €	100 000 €
Mme	MARTIN SOLANA Sylvie	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	MORTINI Sandrine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	OGIER Carine	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	PRECIGOUT Laurence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	TREMEAUX Laurence	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	YELOZ Jocelyne	Inspectrice	100 000 €	100 000 €
Mme	REVILLE Marie-Noële	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
Mme	POLGE Régine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	JOUET Roman	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
Mme	HENIN Catherine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	BABIN Pascal	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
Mme	REY Catherine	Contrôleuse	35 000 €	35 000 €
M.	THIEULIN Boris	Contrôleur	35 000 €	35 000 €
M,	VAN PRAET Anthony	Agent	35 000 €	35 000 €

Amendes et condamnations pécuniaires

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	THIEULIN Boris	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M.	BABIN Pascal	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 31 août 2018

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT
Administrateur général des Finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>